

25 JUILLET 2008. - Arrêté ministériel relatif à l'utilisation des terres mises en jachère pour la production de matières premières destinées à la fabrication de produits non spécifiquement destinés à l'alimentation humaine ou animale (TRADUCTION) Voir modification(s)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : 22-08-2008 numéro : 2008202819 page : 44210 IMAGE

Dossier numéro : 2008-07-25/39

Entrée en vigueur : 01-01-2008

Texte

[Abrogé par] <AGF 2010-09-10/41, art. 26,6°, 002; En vigueur : 01-01-2009>

Modification(s) Texte Début